

Un nouveau dispositif Scellier : des mesures qui vont dans le bon sens

La ministre du Logement Cécile Duflot prévoit de remplacer le dispositif Scellier, amené à disparaître fin 2012, par un nouveau dispositif d'incitation à l'investissement locatif et à l'accession aux logements. Cette nouvelle mesure devrait relancer la construction un principe défendu depuis longtemps par CAFPI. Seule solution pour combattre les problèmes du logement et la pénurie de biens.

Le nouveau dispositif prévu par Cécile Duflot pour la loi de finances 2013 devrait marquer le retour de l'investissement locatif et donc inciter les promoteurs à construire.

« *Il semble que le gouvernement privilégie la piste du déficit imputable sur le revenu imposable* », précise Philippe Taboret, Directeur Général adjoint de CAFPI.

D'autre part, le ministre a également annoncé vouloir remettre au goût du jour le prêt à taux zéro. Ce retour d'un PTZ+ dans l'ancien devrait dynamiser la solvabilité des primo accédants.

« *Le gouvernement a compris que chaque maillon de la chaîne du logement est important, indique Philippe Taboret, c'est en aidant le locatif social et privé et la primo-accession que l'on relancera la construction condition sine qua non à une sortie des difficultés que connaît le logement en France.* »

Investisseurs et primo-accédants seront donc les premiers bénéficiaires de ces nouvelles mesures. « *Le gouvernement semble avoir compris l'urgence de la situation. Les premières annonces vont dans le bon sens* », conclut Philippe Taboret.

Cafpi en bref :

Cafpi est le leader du marché des courtiers en prêts immobiliers. Il est totalement indépendant, aucun groupe bancaire ne figurant dans son capital. Employant plus de 1.200 personnes, Cafpi est présent, via ses 155 agences succursales, dans toute la France & DOM-TOM et le Maroc. En 2011, Cafpi a réalisé 29.200 dossiers pour 5,26 milliards d'euros de crédits signés. Le métier de courtage en prêts immobiliers est en plein essor puisque plus de 25 % des crédits en France se font via un courtier. Grâce à ses volumes, Cafpi obtient des 110 banques partenaires avec lesquelles il travaille en permanence des conditions particulièrement avantageuses dont il fait bénéficier directement ses clients. Cafpi est également présent sur le web avec son site www.cafpi.fr ainsi que pour ses autres offres spécialisées ; www.vitae-assurances.com pour les assurances emprunteurs et www.cafpi-regroupementcredits.fr pour son offre de regroupement de crédits. En 2010, sous l'impulsion de Cafpi, naît l'APIC (Association Professionnelle des Intermédiaires en crédits) dans le but d'accompagner les évolutions réglementaires et législatives de l'encadrement de la profession et représenter les courtiers auprès du grand public.

Contact Presse

Galivel & Associés - 01 41 05 02 02
Carol Galivel / Julien Michon
21-23 rue Klock - 92110 Clichy
Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com

Cafpi - 01 69 51 00 00
Philippe Taboret - Directeur Général Adjoint
28, route de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois
Fax : 01 69 51 18 18 - p.taboret@cafpi.fr